



PRÉFET DE LA REGION BRETAGNE  
PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE  
PRÉFET DU FINISTERE

**TRAVAUX PREPARATOIRES  
A UN APPEL D'OFFRE  
POUR UNE FERME COMMERCIALE  
D'HYDROLIENNE  
DE 50 A 100 MW  
DANS LE PASSAGE DU FROMVEUR  
(DEPARTEMENT DU FINISTERE)**

*Bilan de la consultation  
du public*



# SOMMAIRE

<b>1 - RAPPEL DU CONTEXTE DE LA CONSULTATION.....</b>	<b>5</b>
1.1 - Commande ministérielle.....	5
1.2 - Dispositif mis en place pour la consultation.....	5
1.2.1 - Information du public par voie de presse.....	5
1.2.2 - Document mis à disposition.....	5
1.2.3 - Recueil des contributions.....	6
<b>2 - RÉSULTATS DE LA CONSULTATION.....</b>	<b>7</b>
2.1 - Remarques préliminaires.....	7
2.2 - Bilan quantitatif.....	8
2.2.1 – Généralités.....	8
2.2.2 – Participation.....	8
A - Répartition du nombre des contributions par jour.....	8
B - Répartition des contributions par catégorie de contributeur.....	9
C - Répartition des contributions par grandes thématiques.....	9
2.2.3 - Avis exprimés au travers des contributions.....	10
A - Répartition du nombre des contributions par jour en fonction du type d’avis.....	11
B - Répartition globale des grands types d’avis.....	11
C - Répartition des avis par catégorie de contributeur.....	12
D - Répartition des avis par grandes thématiques.....	13
2.3 - Bilan qualitatif.....	15
2.3.1 - Les avis défavorables, neutres ou réservés.....	15
2.3.2 - Les avis favorables.....	15
<b>3 - CONCLUSION.....</b>	<b>16</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>17</b>
Annexe 1 – communiqué de presse.....	17
Annexe 2 – Exemples de publications du communiqué de presse.....	18



# **1 - Rappel du contexte de la consultation**

## **1.1 - Commande ministérielle**

A l'occasion des assises nationales des énergies renouvelables en mer du 22 mars 2017, la ministre chargée de l'environnement, de l'énergie et de la mer, avait évoqué les actions menées en faveur du développement de ces technologies.

Elle a confié au préfet de Bretagne la mission d'identifier le périmètre précis de zones permettant d'accueillir des fermes de 50 à 100 MW en concertation avec les acteurs locaux et le public.

## **1.2 - Dispositif mis en place pour la consultation**

Cette consultation est intervenue à l'initiative de l'État, sans préjudice des dispositions de l'article L121-1 du code de l'environnement prévoyant une participation du public pour l'élaboration des plans, programmes et projets ayant une incidence sur l'environnement.

La mise à disposition du public s'est déroulée pendant un peu plus d'un mois, du 16 octobre au 17 novembre 2017.

### **1.2.1 - Information du public par voie de presse**

Le public a été prévenu de cette consultation par un communiqué de presse du Préfet de la Région Bretagne, relayé par les médias.

Le communiqué de presse, joint en annexe 1, avait été diffusé aux télévisions, radios, presse locale et spécialisée y compris sur le net.

En illustration, quelques articles de presse sont joints en annexe 2.

Les membres du groupe de travail sur les Énergies Marines Renouvelables de la Conférence Régionale Mer et Littoral (CRML), qui associe environ 200 acteurs régionaux et nationaux, ont été prévenus de cette consultation lors de la réunion du 18 octobre 2017, puis par messagerie électronique.

### **1.2.2 - Document mis à disposition**

Le document a été mis en ligne, sur les sites internet de :

- la préfecture de région Bretagne ;
- la préfecture maritime de l'Atlantique ;
- la préfecture du Finistère ;
- la DREAL Bretagne.

Ce document reprenait les travaux menés dans le cadre du groupe de travail " Énergies marines renouvelables ", adossé à la Conférence Régionale Mer et Littoral.

Il intégrait les contributions de différents services et opérateurs de l'État, sous la coordination de la préfecture de région Bretagne et de la préfecture maritime de l'Atlantique : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Bretagne), Direction Inter Régionale de la Mer Nord Atlantique Manche Ouest (DIRM NAMO), Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Finistère, Agence Française de la Biodiversité / Parc Naturel Marin d'Iroise, Centre d'étude et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA Eau mer et fleuves), Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM), Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), Réseau de Transport d'Électricité (RTE).

Il abordait les points suivants :

**1- Contexte de la consultation**

- a. Contexte de l'appel d'offres envisagé
- b. Historique des travaux nationaux et régionaux en matière d'hydrolien

**2- Objet de la consultation et caractéristiques de l'appel d'offres envisagé**

- a. Périmètre géographique
- b. Puissances cibles
- c. Procédure

**3- Description du site concerné**

- a. Caractéristiques physiques et potentiel technique
- b. Milieu marin et usages

**4-Enjeux de raccordement**

- a. Principes généraux
- b. Les composantes du raccordement
- c. Enjeux spécifiques au raccordement d'une ferme commerciale d'hydroliennes dans le passage du Fromveur

Il comportait en outre des annexes et un glossaire.

Remarque : Ce document reste à disposition du public en actualité sur la page internet de la DREAL Bretagne jusqu'au 15 décembre 2017, puis dans la thématique Energies Marines Renouvelables (EMR) (lien : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/cloture-de-la-consultation-du-public-dans-le-cadre-a3418.html>).

**1.2.3 - Recueil des contributions**

Les observations du public pouvaient être adressées :

- par courrier électronique sur une boîte dédiée et désormais close ;
- par voie postale à l'adresse de la DREAL Bretagne, avec la mention : *Consultation « Hydrolien - Fromveur ».*

Afin d'alimenter la concertation, les contributions ont été mises en ligne régulièrement pour que les personnes qui avaient ou souhaitaient contribuer puissent en prendre connaissance.

Il a été procédé à 18 mises à jour récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Version	Date (*)	Heure (*)	Contenu de la mise à jour
0	-	-	Version initiale : uniquement la page de garde et feuille ouverture de la 1ère journée
1	23/10/2017	09:30	Messages 1 à 2
2	24/10/2017	09:30	Messages 1 à 3

Version	Date (*)	Heure (*)	Contenu de la mise à jour
3	31/10/2017	16:15	Messages 1 à 10
4	02/11/2017	16:15	Messages 1 à 11
5	06/11/2017	10:40	Messages 1 à 16
6	07/11/2017	10:10	Messages 1 à 17
7	08/11/2017	09:00	Messages 1 à 18
8	09/11/2017	09:00	Messages 1 à 21
9	13/11/2017	10:00	Messages 1 à 26
10	13/11/2017	14:30	Messages 1 à 27
11	14/11/2017	09:10	Messages 1 à 32
12	15/11/2017	15:30	Messages 1 à 36
13	16/11/2017	14:45	Messages 1 à 40
14	17/11/2017	10:20	Messages 1 à 47
15	17/11/2017	16:15	Messages 1 à 49
16	20/11/2017	11:30	Messages 1 à 57
17	28/11/2017	09:30	Messages 1 à 58
18	29/11/2017	14:15	Messages 1 à 59

(\*) modification du fichier

#### Remarques :

Le tableau relate la mise à jour du fichier, sa mise en ligne était légèrement décalée dans le temps. Les deux dernières mises à jour correspondent à des intégrations de messages de contribution non parvenus pour des raisons techniques.

Ce document reste accessible au public dans les mêmes conditions que le document précédent (lien : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/cloture-de-la-consultation-du-public-dans-le-cadre-a3418.html>).

## 2 - Résultats de la consultation

### 2.1 - Remarques préliminaires

Cette consultation s'est déroulée dans le calme. Les contributions parfois un peu virulentes, n'ont jamais été jugées insultantes.

À quelques exceptions, les contributeurs ont bien voulu préciser leurs département et commune de domicile, ainsi que le cadre dans lequel s'inscrivait l'avis émis (particulier / association / professionnel, ...).

La production des contributions s'est faite essentiellement par voie dématérialisée. Une seule contribution a été transmise par voie postale uniquement et, quelques unes à la fois par voie électronique et postale.

Certains articles de presse à mi-consultation, ont contribué à une relance de la dynamique de cette concertation, ainsi qu'à une amélioration de la qualité des contributions. Les argumentaires des avis favorables ont été plus développés.

## 2.2 - Bilan quantitatif

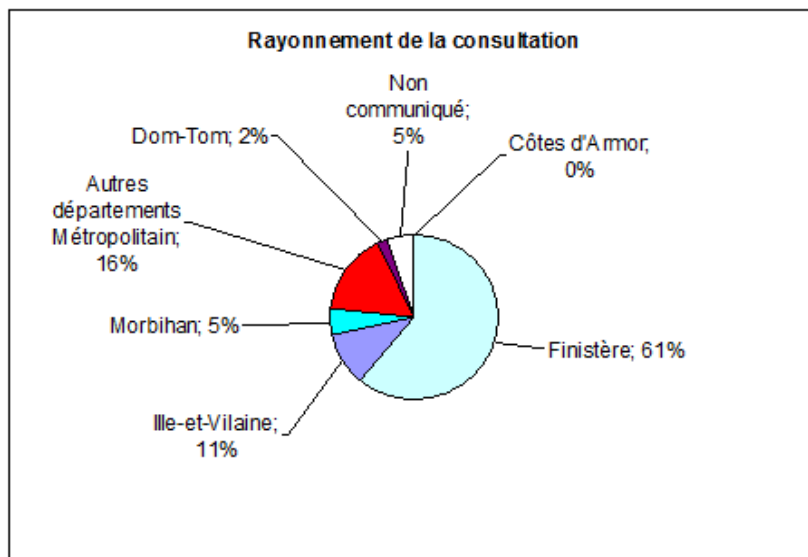
### 2.2.1 – Généralités

Le document de recueil des contributions mentionne 59 messages. Dans les faits, la consultation a donné lieu à 56 contributions. En effet, trois contributions ont fait l'objet soit d'une substitution de la pièce jointe soit d'un complément d'avis, elles n'ont donc pas été comptabilisées deux fois.

La majorité des avis proviennent de contributeurs qui résident en Bretagne, cette part représente 77%.

On note toutefois une proportion importante d'avis issus du Finistère avec 61 %.

Les 23 contributions issues de résidents de Brest Métropole, représentent à elles seules 68% de la part finistérienne, 53% de la part bretonne et 41% du global.



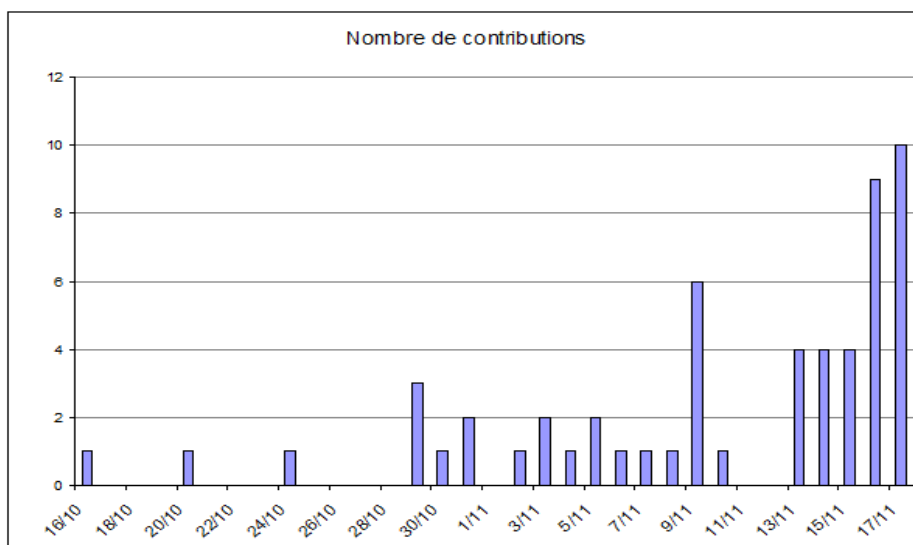
La part des avis émis hors Bretagne, représente 16 % à raison d'une contribution sur cinq départements et deux sur celui de la Loire Atlantique et Paris.

La contribution émanant d'Outre-Mer (Réunion) concerne un habitant qui a résidé dans le Finistère.

### 2.2.2 – Participation

#### A - Répartition du nombre des contributions par jour

La consultation a donné lieu à 56 contributions, ce qui correspond à environ 1,7 contributions par jour en moyenne. Elles ont été plus régulières à partir du 30 octobre. La dernière semaine concentre à elle seule, 30 contributions soit en moyenne 6,2 contributions par jour.





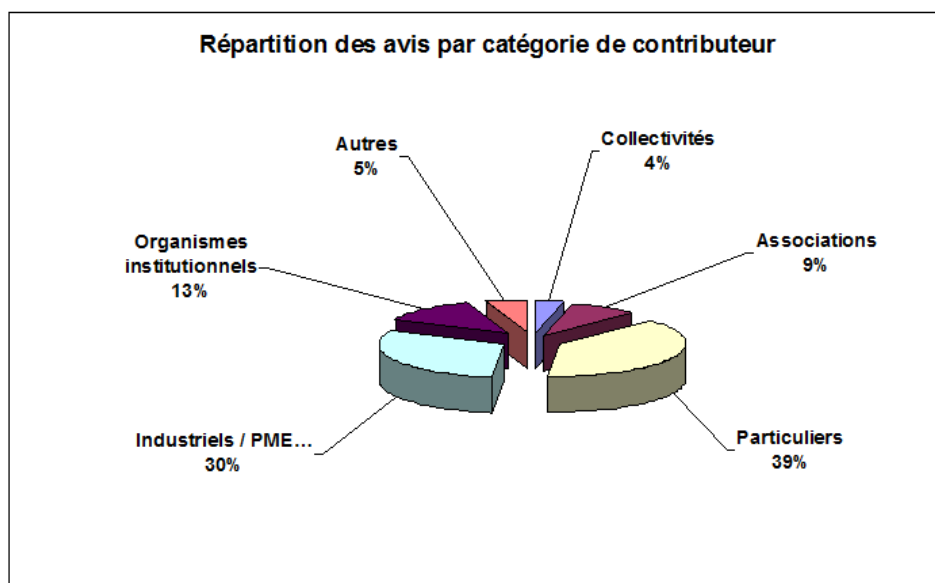
## **B - Répartition des contributions par catégorie de contributeur**

Les avis ont été répartis selon six catégories, à savoir :

- collectivités ;
- associations ;
- particuliers ;
- industriels / PME / SARL, ... ;
- organismes institutionnels ;
- autre.

La part la plus importante des réponses revient aux particuliers avec 39 %, suivi par les industriels /PME avec 30 %, des organismes institutionnels avec 13 % et des associations avec 9 %.

Seules deux collectivités - Ouessant et le Conseil Régional de Bretagne - ont fait parvenir une contribution.



## **C - Répartition des contributions par grandes thématiques**

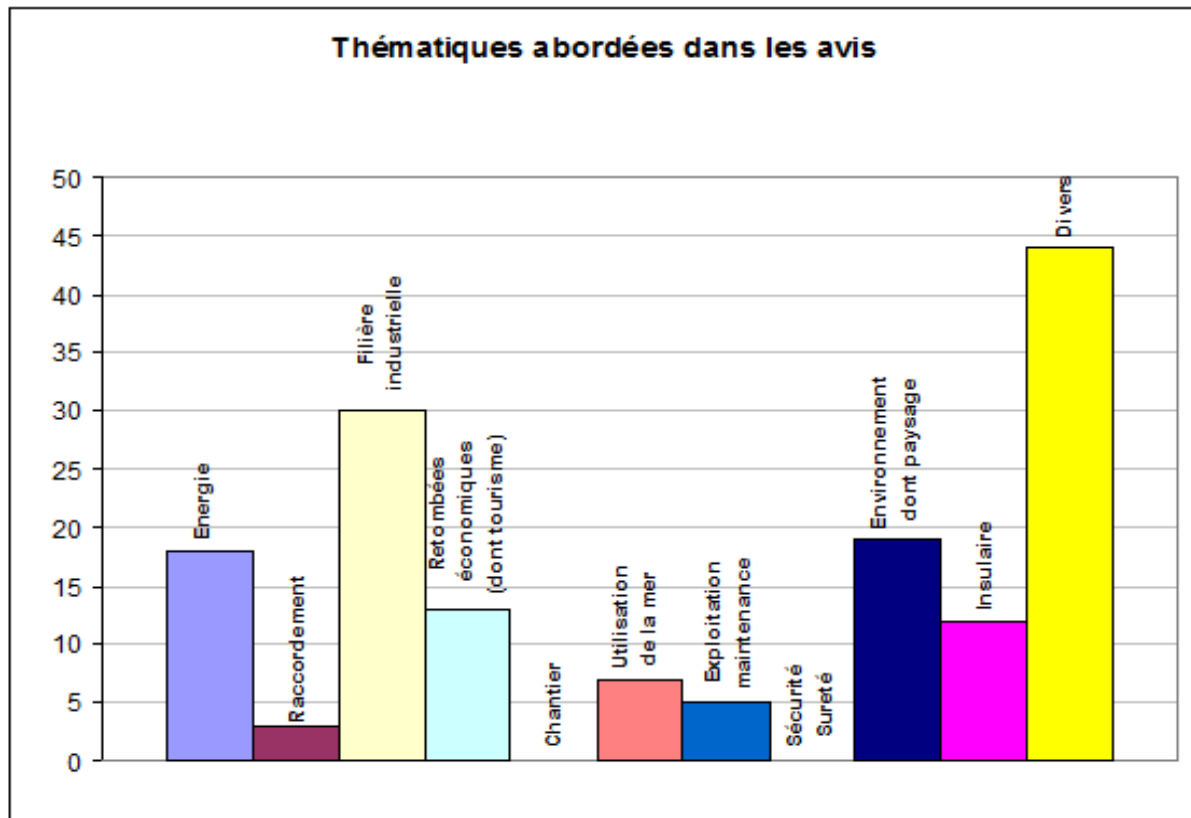
Les avis ont été répartis en onze grandes thématiques :

- énergies ;
- raccordement ;
- filière industrielle ;
- retombées économiques (dont tourisme) ;
- chantier ;
- utilisation de la mer,
- exploitation et maintenance ;
- sécurité et sûreté ;
- environnement dont paysage ;
- contexte insulaire ;
- divers.

Les contributions détaillées ont pu être réparties dans plusieurs thématiques.

La thématique « divers » englobe les contributions peu ou pas argumentées, les suggestions, les questionnements, mais aussi les engagements nationaux de la transition énergétique...

Le graphique ci-dessous détaille le nombre de contributions par thématique.



Si l'on excepte la colonne divers, la plupart des avis concernait trois grandes thématiques : « filière industrielle » avec 20 % (maturité des technologies), « environnement dont paysage » (impacts faune, flore et paysage) et « énergie » (facture énergétique) représentent chacune respectivement 13 % et 12 %.

Les thématiques « retombées économiques » et « aspects insulaires » (autonomie énergétique des îles non inter-connectées), avec 9 % et 8 %, ont aussi été au cœur des débats.

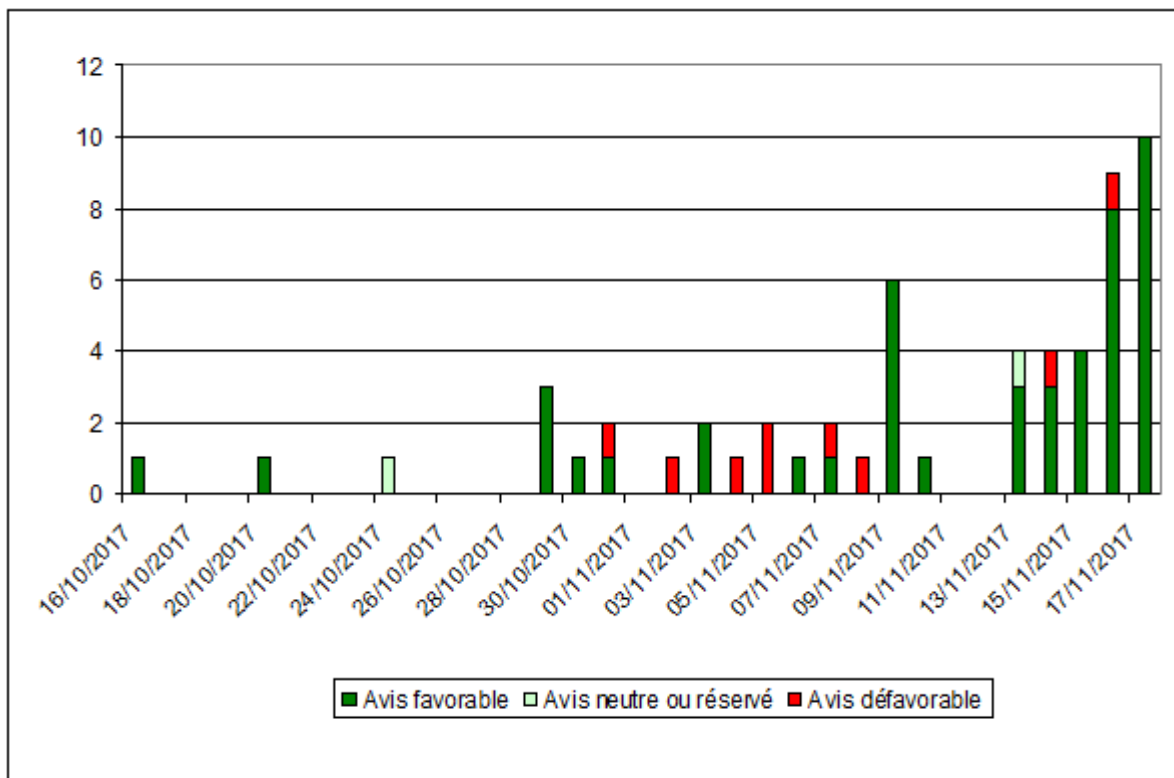
Les autres thématiques ont été peu ou pas évoquées (de 0 à 5%).

### 2.2.3 - Avis exprimés au travers des contributions

Les avis ont été répartis selon trois grandes classes : favorable, neutre ou réservé et défavorable.

La catégorie « avis neutre ou réservé » correspond soit à des avis qui indiquaient être en faveur des énergies renouvelables mais qui y mettaient des conditions restrictives, soit à des avis qui n'exprimaient pas de position claire et qui dans l'expression laissaient sous-entendre la possibilité d'un basculement favorable, si les réticences exprimées étaient levées. Bien que ne représentant que peu d'avis, cette catégorie a été maintenue.

**A - Répartition du nombre des contributions par jour en fonction du type d'avis**



Le graphique montre une plus forte concentration des avis défavorables à mi-consultation.

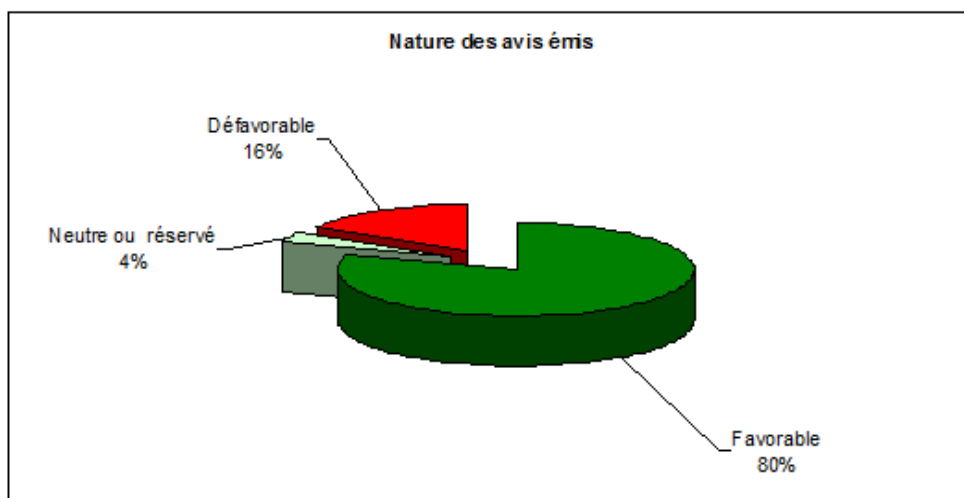
Remarque : A partir du 9 novembre, les avis favorables initialement courts et peu étayés, sont devenus plus précis et argumentés.

**B - Répartition globale des grands types d'avis**

La part des avis défavorables à cette définition de zone représente 16 %.

4 % des avis sont neutres ou réservés.

La répartition montre que les avis sont majoritairement favorables (80 %).



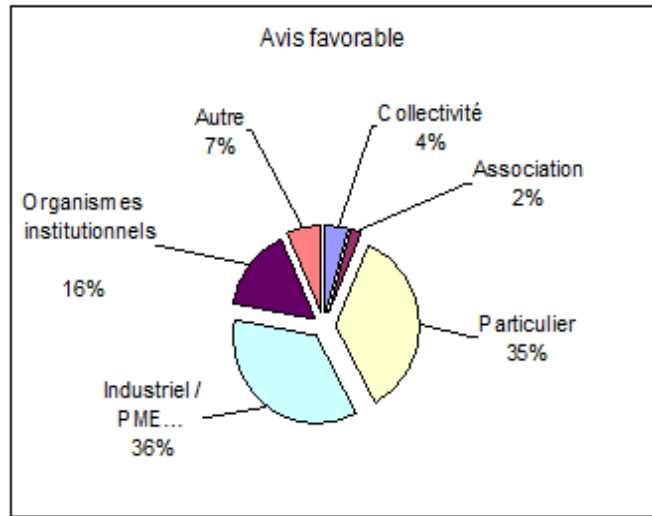
### C - Répartition des avis par catégorie de contributeur

Parmi les 80 % des avis classés en "favorable", toutes les catégories de contributeur sont représentées.

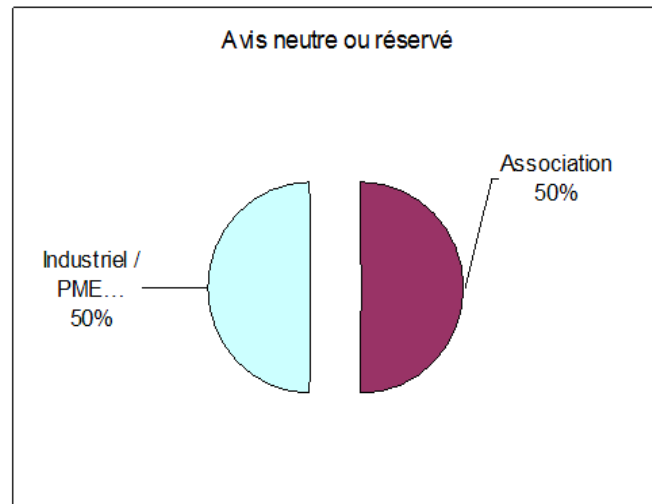
Les catégories "particulier" et "industriel/PME/..." sont majoritaires et représentent respectivement 35% et 36 % des contributions.

La catégorie "organismes institutionnels" représente 16 %.

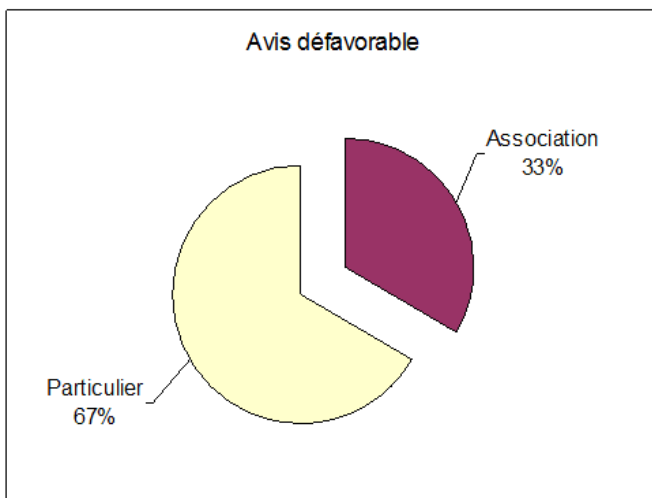
Les 13 % restant correspondent aux trois dernières catégories.



Les 4 % des avis classés en "neutre ou réservé" se partagent à parts égales entre "Association" et "Industriel / PME / ...".

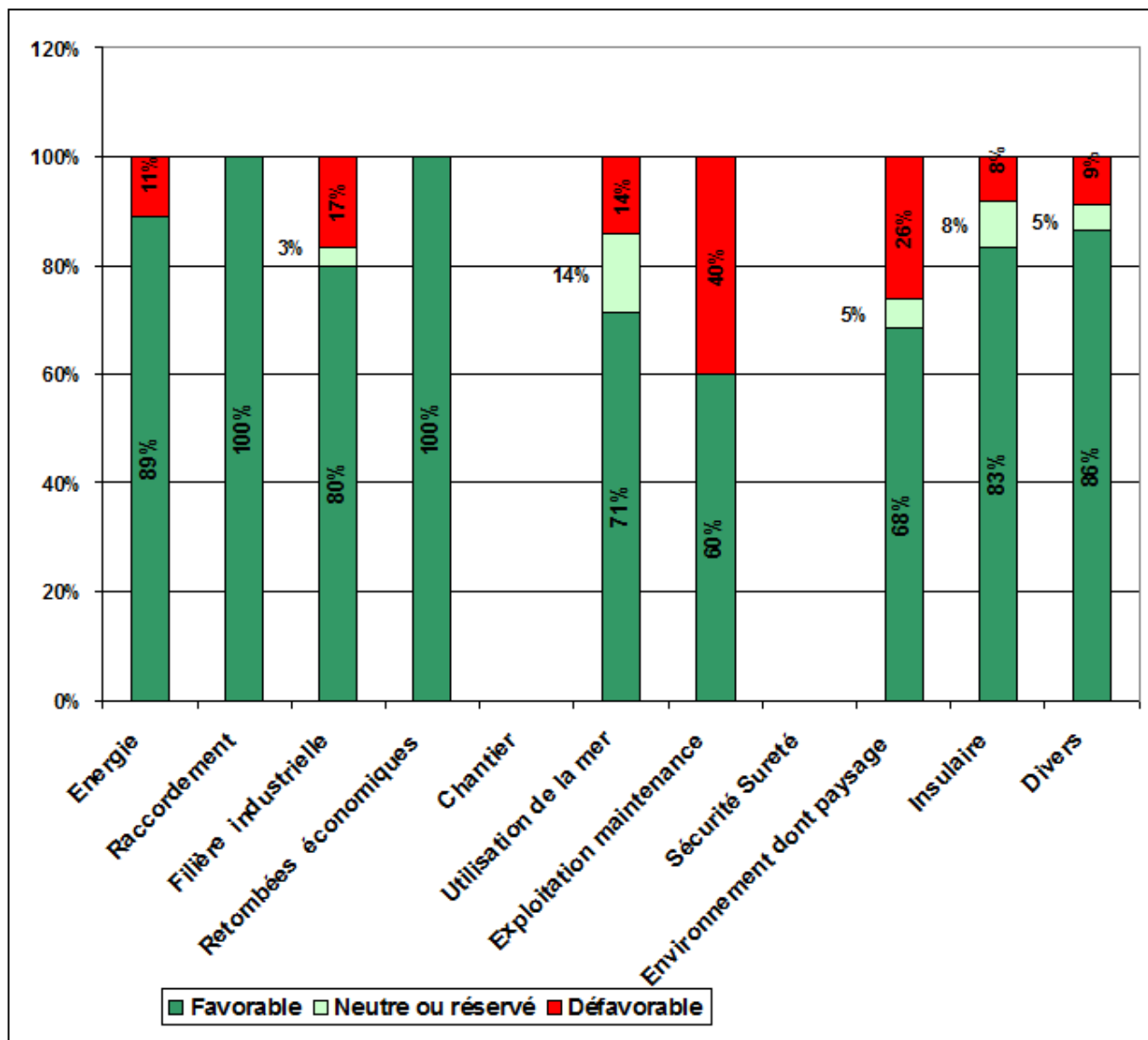


Les 16 % des avis défavorables émanent des particuliers à 67 % et des associations à 33 %.



## D - Répartition des avis par grandes thématiques

Le graphique ci-dessous représente la répartition des avis par grandes thématiques.



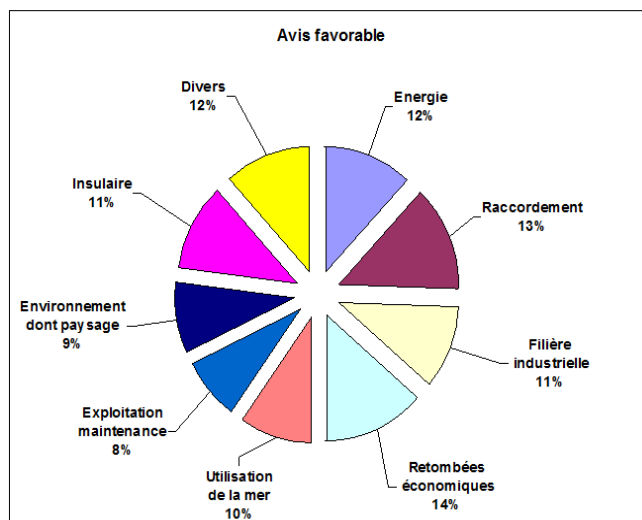
Les avis défavorables sont concentrés principalement sur cinq thématiques : « exploitation maintenance », « environnement dont paysage », « filière industrielle » et « utilisation de la mer ». Dans une moindre mesure « l'énergie » et l'aspect « insulaire » (autonomie énergétique des îles non interconnectées).

Les avis qualifiés de « neutre ou réservé » sont concentrés majoritairement sur « utilisation de la mer » et l'aspect « insulaire » en représentant respectivement 14 % et 8 % des contributions pour ces deux thématiques.

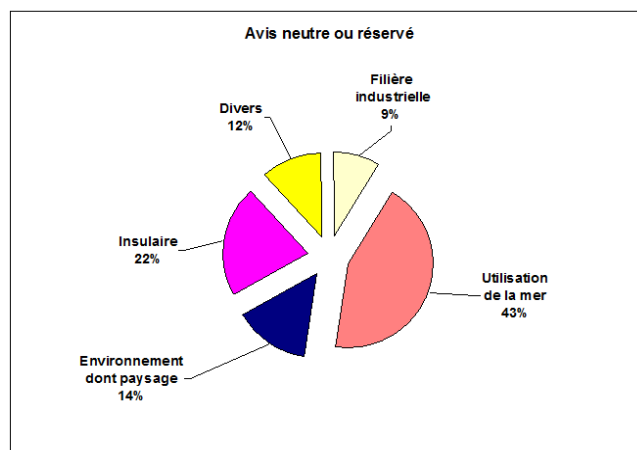
Enfin les avis favorables sont majoritaires sur l'ensemble des thématiques et représentent 100 % des contributions sur celles qui concernent « les retombées économiques » et « le raccordement ». La proportion des avis favorables sur les autres thématiques correspondent pour une grande partie à l'apport d'un contre argumentaire, voire à une contre-expertise de certains organismes institutionnels...

La série des trois graphiques suivants représente la répartition du pourcentage de toutes les thématiques par type d'avis.

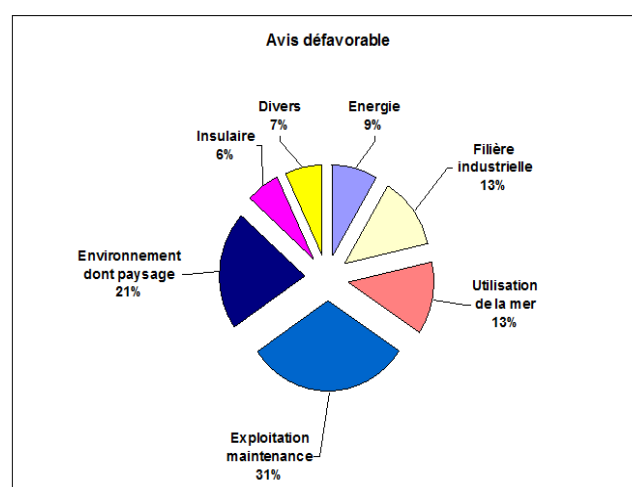
Pour les avis favorables, les thématiques évoquées par ordre d'importance, sont les "retombées économiques" (14%), le "raccordement" (13%), "l'énergie" (12%), la "filière industrielle" et l'aspect "insulaire" (11%), utilisation de la mer (10%), "l'environnement dont le paysage" (9%) et enfin "exploitation et maintenance" (8%).



Pour les avis neutres ou réservés, les thématiques le plus souvent évoquées sont par ordre d'importance "l'utilisation de la mer" (43%), l'aspect "insulaire" (22%), "l'environnement dont paysage" (14 %) et la "filière industrielle" (9%).



Pour les avis défavorables, les thématiques le plus souvent évoquées sont par ordre d'importance celle de "l'exploitation – maintenance" (31%), l'environnement dont paysage (21 %), la "filière industrielle" (13%), l'utilisation de la mer (13%), "l'énergie" (9%) et enfin l'aspect "insulaire" (6%).



## 2.3 - Bilan qualitatif

### 2.3.1 - Les avis défavorables, neutres ou réservés

Les craintes exprimées au travers de ces avis concernent :

- la maturité, la fiabilité et la durabilité de la technologie avec des retours d'expériences jugés insuffisants et des incidents qui ont eu lieu sur les démonstrateurs et sites d'essai ;
- la rentabilité de ce type de projet au vu de la faible superficie des zones propices au large des côtes françaises, du coût de mise en œuvre et de maintenance du projet, du fait qu'il s'agit d'une énergie intermittente et *in fine* la facture énergétique ;
- l'environnement avec les impacts sur les milieux faune et flore (perturbation des fonds marins, modification et perte d'habitat, le bruit, la turbidité, les traitements antifouling, les champs électromagnétiques) ;
- la possibilité d'installer un poste à terre sur Ouessant a été pointé d'une part sur l'aspect superficie nécessaire et d'autre part sur son intégration paysagère.

En ce qui concerne le dernier argumentaire et après confirmation des services de RTE, la superficie de 3 ha évoquée dans le document est une surface maximalisée qui correspond à l'évacuation de la totalité de la production maximale envisagée à terme (250 MW de puissance installée). Pour ce qui est de l'intégration paysagère du poste, si cette solution était retenue, et bien que non explicitée dans le document mis à disposition, il serait envisagé un poste intégré dans un ou plusieurs bâtiments.

Parmi les remarques ont été relevées :

l'absence de prise en compte de l'aspect indépendance énergétique des îles non interconnectées au réseau électrique continental ;

- l'absence de prise en compte de l'aspect indépendance énergétique des îles non interconnectées au réseau électrique continental ;
- l'absence de transparence sur les résultats des expérimentations (environnement, données sur le productible, le facteur de charge et le coût d'achat de l'énergie).

A été aussi évoquée, la mise en œuvre d'un projet moins ambitieux avec un calendrier de phasage et la mise en place de fermes pilotes avant le déploiement des fermes industrielles.

### 2.3.2 - Les avis favorables

Les avis en faveur du lancement de cet appel d'offres font en partie écho aux craintes exprimées. Ces avis émanent de particuliers, d'entreprises, mais sont aussi confortés par certains organismes institutionnels qui suivent de très près les évolutions du design des technologies et leurs impacts environnementaux (France Énergie Marines, Pôle Mer).

Les arguments évoqués sur l'intérêt de poursuivre et de lancer cet appel d'offres concernent :

- l'atteinte des engagements de l'État en faveur de la transition énergétique avec la mise en place d'une alternative aux énergies carbonées ;
- l'indépendance énergétique des îles non inter-connectées, mais aussi de la Bretagne, qualifiée de péninsule électrique ;
- la nécessité de consolider et de rendre compétitive cette nouvelle filière au plan national et international qui est aussi créatrice d'emplois directs (industrie, PME, PMI, ...), mais aussi indirects (assurances, formation, ...)

- l'intérêt de profiter des atouts de la Bretagne : grande façade maritime à fort potentiel énergétique, investissements réalisés en faveur de l'accueil des entreprises liées aux filières EMR avec notamment les travaux réalisés dans le port de Brest, la mise en place de formations diplômantes et continues, ...).

A aussi été rappelé qu'outre l'intérêt pour les industriels d'avoir de la visibilité, l'aboutissement de l'appel d'offres nécessiterait plusieurs années et que le retour d'expérience des fermes pilotes serait alors connu.

Certaines réponses favorables déplorent que les impacts potentiellement négatifs de ces projets ne soient pas mis en balance avec leurs effets positifs dans le cadre de la mise en œuvre de la transition énergétique.

Parmi les remarques, ont été relevées :

- la nécessité de continuer la concertation et le dialogue avec les acteurs locaux ;
- l'optimisation du raccordement vers le continent avec la mise en place d'un câble à une puissance économique de 250 MW ;
- la zone d'implantation du projet (positionnement des machines), issu du premier appel d'offres devra :
  - prendre en compte du projet « PHARES »<sup>1</sup>, dont l'expérimentation doit se poursuivre jusqu'à son terme (en tant que solution d'alimentation des îles non interconnectées) ;
  - permettre d'optimiser l'exploitation spatiale de la zone propice, dont le potentiel est de 250MW, au travers d'un calendrier de phasage des futurs appels d'offres prévus d'être ouverts pour une capacité comprise entre 50 et 100MW ;
- la proposition de la dérivation d'une partie de l'énergie produite pour l'alimentation de l'île d'Ouessant en redondance avec les deux hydroliennes et les autres moyens de production et de stabilité réseau envisagés dans le cadre du projet « PHARES » au terme de l'expérimentation, afin de fiabiliser la sécurité de l'alimentation mériterait d'être étudiée de manière anticipée.

### 3 - conclusion

La mise à disposition du public des travaux du groupe de travail « Énergies Marines Renouvelables » de la Conférence Régionale Mer et Littoral, portant sur l'identification d'une proposition de zone pour un futur appel d'offres pour une ferme commerciale d'hydrolienne de 50 à 100 MW, confirme une bonne acceptabilité du projet à l'échelle régionale.

Toutefois les réserves exprimées, (maturité des technologies, impacts sur l'environnement, ou encore l'incidence de ces projets sur la facture énergétique) témoignent de l'importance de l'enjeu de la diffusion des retours d'expérience d'ores et déjà disponibles et à venir.

Ces retours d'expérience doivent permettre de mieux calibrer le projet en fonction des performances de la technologie et de ses impacts sur le milieu naturel.

---

<sup>1</sup> Le projet « PHARES » est un projet destiné à l'alimentation des îles non interconnectées.



# Annexes

## Annexe 1 – communiqué de presse

| COMMUNIQUÉ DE PRESSE | 23/10/2017



### TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE CONSULTATION DU PUBLIC

CONSULTATION DU PUBLIC SUR L'IDENTIFICATION D'UNE ZONE POUR UNE FERME COMMERCIALE D'HYDROLIENNES

**A la demande du ministère chargé de la transition écologique et solidaire, la préfecture de région Bretagne, la préfecture du Finistère et la préfecture maritime de l'Atlantique organisent une consultation du public sur l'identification d'une zone pour une ferme commerciale d'hydroliennes dans le passage du Fromveur (département du Finistère).**

Dans ce cadre, l'Etat met à la disposition du public et des membres de la Conférence Régionale de la Mer et du Littoral (CRML), un document de synthèse des travaux de concertation menés dans le cadre du groupe de travail de la Conférence Régionale de la Mer et du Littoral dédié aux énergies marines renouvelables.

Ce document est accessible depuis les sites internet des préfectures précitées et sur le site de la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Bretagne) : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/consultation-du-public-sur-l-identification-d-une-a3391.html>



Morgane TIREL

+33 (0)2 99 02 11 81 | [morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr)

RETROUVEZ-NOUS SUR [WWW.ILLE-ET-VILAINE.GOUV.FR](http://WWW.ILLE-ET-VILAINE.GOUV.FR) | [@BRETAGNEGOUV](https://twitter.com/BRETAGNEGOUV) | [F/ PREFET DE BRETAGNE ET D'ILLE ET VILAINE](https://www.facebook.com/PREFETDEBRETAGNE)

## Annexe 2 – Exemples de publications du communiqué de presse

### Publication web - le « Le marin » publié le 23/10/2017 23:09

<http://www.lemarin.fr/secteurs-acAvites/energies-marines/29751-letat-consulte-pour-le-projetde-ferme-dhydroliennes-dans>

#### L'État consulte pour le projet de ferme d'hydroliennes dans le Fromveur

Le premier appel d'offres commercial pour des fermes d'hydroliennes le long des côtes françaises avance. L'État propose au public de se prononcer jusqu'au 17 novembre sur la zone pressentie dans le Fromveur.

[L'annonce de Ségolène Royal](#), alors ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, d'un premier appel d'offres commercial pour 50 à 100 MW d'hydroliennes en mer en Bretagne et en Normandie, a survécu au changement de gouvernement.

L'État entend désormais recueillir les observations du public sur la zone de 5 km<sup>2</sup> identifiée dans le passage du Fromveur (Finistère). Une consultation qui fait suite au travail de concertation mené dans le cadre du groupe de travail énergies marines renouvelables, adossé à la conférence régionale de la mer et du littoral de Bretagne.

Hormis une description très bien détaillée du site pressentie tant au niveau de ses caractéristiques, des mesures de protection en vigueur ou encore des usages qui y sont répertoriés, [le document soumis à la consultation](#) permet aussi de se faire une idée sur les enjeux du raccordement.

Loïc FABRÈGUES

### Publication Ouest France – Edition Bretagne / Finistère du 26/10/2017

**Hydroliennes du Fromveur : public consulté**  
L'État anticipe l'installation d'hydroliennes dans le Fromveur. Il lance une consultation du public en prévision d'un appel d'offres.

Depuis le 16 octobre et jusqu'au 17 novembre, l'État consulte le public sur une possible installation d'une « ferme industrielle d'hydroliennes » dans le Fromveur, à proximité de l'île d'Ouessant. Le document soumis à la consultation regroupe « les principales informations relatives aux travaux d'identification de zones propices à un futur appel d'offres ». Un appel d'offres qui fera suite à l'annonce en faveur de ces énergies faite par Ségolène Royal, à l'époque ministre de l'Environnement, le 22 mars dernier, lors des assises nationales des énergies renouvelables en mer. « Elle a confié au préfet de Bretagne la mission d'identifier le périmètre précis de zones permettant d'accueillir des fermes hydroliennes de 50 à 100 MW », précise le document de la Dreal Bretagne (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement).

**Sabella intéressée**

Le public et les membres de la Conférence régionale de la mer et du littoral de Bretagne ont donc jusqu'au 17 novembre pour formuler leurs avis à partir du document mis en ligne. Il rappelle notamment les précédents travaux en matière d'hydrolien sur la côte bretonne. Il s'agit des démonstrateurs d'EDF au large de Paimpol-Bréhat (Côtes-d'Armor) et de Sa-



*L'hydrolienne Sabella est une habituée du Fromveur.*

bella, justement dans le Fromveur. Sabella, l'entreprise quimpéroise, ne fait pas mystère de répondre au prochain appel d'offres.

Après l'expérience de l'hydrolienne D3 dans l'Odier, puis la D10 dans le Fromveur, Sabella bénéficie d'un retour d'expérience intéressant. Elle est en train d'améliorer la D10 afin de faciliter les opérations de maintenance. Sabella insiste particulièrement sur la possibilité d'assurer l'indépendance énergétique des îles en combinant plusieurs modes de production d'énergie renouvelable. À ses yeux, le Fromveur et Ouessant représentent un terrain d'expérimentation idéal.

**Publication web - le « Télégramme » publié le 27/10/2017 00h00,  
Modifié le 27 octobre 2017 à 07h48 par Stéphane Jézéquel**

**Une consultation publique est ouverte dans le cadre de la préparation d'un appel d'offres pour la création d'une ferme commerciale de plusieurs hydroliennes dans le Fromveur, le courant entre Ouessant et Molène.**

**Ségolène Royal avait lancé l'idée en mars 2017. Le préfet de Région invite la population à s'exprimer sur le sujet.**

Ce projet vise la création de fermes de 50 à 100 MW. « Si le coût du raccordement le justifie et si la maturité des technologies le permet, une tranche complémentaire pourrait être annoncée dès le lancement du premier appel d'offres sur le site concerné ». On en était resté à une configuration de grande ampleur dans le Raz Blanchard, à la pointe du Cotentin (Open Hydro) et à l'installation dans le Fromveur de deux machines (Sabella) permettant simplement d'alimenter Ouessant.

Cette projection de ferme commerciale dans le courant du Fromveur, destinée à être raccordée et à alimenter le continent, fait donc aujourd'hui l'objet d'une consultation du public proposée jusqu'au 17 novembre sur les sites internet de la préfecture de région Bretagne, de la préfecture maritime de l'Atlantique, de la préfecture du Finistère et de la DREAL. Dans la synthèse des travaux déjà réalisés sur le sujet, le document mis à disposition évoque l'historique des expérimentations en cours ainsi que le résultat des premières études sur le milieu marin.

### **5 km<sup>2</sup> identifiés**

On découvre qu'une zone de 5 km<sup>2</sup> a été identifiée pour accueillir une ou des fermes de plusieurs dizaines de machines immergées. Cette production d'énergie à grande échelle serait destinée à la pointe bretonne via des postes de transformation dont la technologie et la configuration restent à affiner. Poste de transformation à terre à Ouessant, poste immergé ou émergé entre les îles et le continent ? Ces postes de transformation pourraient être reliés au poste électrique existant de Loscoat à Brest.

Difficultés techniques, conflits d'usage, espaces protégés et réglementés, questions de rentabilité... La route semble longue avant de voir fleurir une ferme de grande ampleur dans l'exigeant courant du Fromveur. Mais les avis sont les bienvenus sur le sujet.

© Le Télégramme [Fp://www.letelegramme.fr/finistere/ouessant-une-ferme-d-hydroliennes-27-10-2017-11717762.php#21bSoreifCBXLg2K.99](http://www.letelegramme.fr/finistere/ouessant-une-ferme-d-hydroliennes-27-10-2017-11717762.php#21bSoreifCBXLg2K.99)

## Publication Ouest France – Édition Bretagne / Ille-et-Vilaine du 30/10/2017

Ouest-France - 30/10/2017

### Hydroliennes du Fromveur : une consultation publique

Nouvelle étape en vue de l'installation d'hydroliennes au fond de la mer dans le passage du Fromveur, près d'Ouessant au large du Finistère. Jusqu'au 16 novembre, une consultation du public est ouverte sur le site de la Dreal Bretagne (la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement). Il est ainsi question de la mise en place d'une « ferme industrielle d'hydroliennes. » L'entreprise Sabella, de Quimper, a déjà pu installer l'une de ces imposantes machines au fond de l'eau pour commencer à produire de l'électricité. Le site du Fromveur présente un terrain très favorable en raison de la puissance de ses courants marins. L'enjeu est notamment d'assurer l'indépendance énergétique



*L'imposante hydrolienne de Sabella lors de son immersion.*

d'Ouessant. La prochaine étape, ce sera l'appel d'offres permettant à des industriels de présenter leurs projets.

## Publication Le télégramme du 30/10/2017

Jeudi 9 novembre 2017 **Le Télégramme**

BREST. ACTUS

### Hydroliennes dans le Fromveur. Les opposants argumentent

La consultation du public autour du projet de ferme commerciale d'hydroliennes, dans le Fromveur, le courant entre Molène et Ouessant, bat son plein jusqu'au 17 novembre. Les « pour » et les « contre » s'en donnent à cœur joie, en laissant des messages courts de la part des favorables au projet, plutôt longs et argumentés de la part des opposants. Les « contre » passent en revue le manque de maturité des solutions proposées en France, la dureté du milieu et les coûts importants de l'immersion et de l'entretien de ces machines. La rentabilité des hydroliennes est également mise à mal, en rappelant le coût de production des autres sources d'énergie. Les défenseurs du milieu rappellent l'impact de ces machines tournantes sur les poissons et mammi-

fères marins. Le rendement énergétique est mis en doute par les opposants les plus pointus sur le sujet, et notamment deux membres de l'association « Sauvons le climat » qui ne voient pas d'un bon œil le développement d'un tel projet au large de la Bretagne. Quel recul sur les chiffres et les éléments de communication livrés par les industriels développant ces hydroliennes ? Tout le monde en prend pour son grade... Jusqu'aux élus, garants de l'argent public injecté, que l'on n'entend pas beaucoup sur le sujet.

#### ▼ À noter

*Les avis sont à déposer et consulter sur le site internet de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) Bretagne.*